



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 19 Octobre 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le Dix-neuf Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 10/10/2023 affichée le 10/10/2023), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Madame Audrey HUSSON et Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENNAIRE, Adjoint, Mesdames Agnès BOUDOT, Elise COLIN et Martine OHNIMUS, **Conseillères Municipales déléguées**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GÖTTMANN, Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Jacques CHAPON, Clément CLAUDEL, Max RICHARD, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.

Etaient excusés : Madame Brigitte GILLE (pouvoir à M. BARBAUX) et Messieurs Michel AUBERT (pouvoir à M. ROBERT), Gérard HUMBLLOT (pouvoir à Mme VIGUIER).

Etaient absents : Madame Sandrine HINGRAY et Messieurs Sébastien BAUR, Patrick DORGET, Slim HARDIAL.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers votants : 19.

Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (28 septembre 2023) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ Finances – Décision modificative n° 2.
- 2°/ Adhésion au C.A.S. d'Epinal.
- 3°/ Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AK 278.
- 4°/ Délégation du pouvoir de transiger à Monsieur le Maire.
- 5°/ Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Décision modificative n° 2.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, adjointe aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

APPROUVE la décision modificative n° 2 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6458 : Cotisation aux autres organismes sociaux	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues d'investissement	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues d'investissement	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-190 : Appareil technique matériel outillage	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	400.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibération N° 2 – Fonction publique – Régime indemnitaire – Adhésion au C.A.S. de la Ville d'Epinal.

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, adjointe aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Comité d'Action Sociale du Personnel Municipal de la ville d'Epinal

Délibération N° 3 – Domaine et patrimoine – Divers actes de gestion du domaine privé – Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AK 278.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AK numéro 278,

PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée AK n° 278 du domaine public communal,

DECIDE le reclassement de la parcelle cadastrée AK n° 278 dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous les documents afférents à l'opération.

Délibération N° 4 – *Divers domaines de compétences des communes* – **Délégation du pouvoir de transiger à Monsieur le Maire.**

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour

DECIDE de charger Monsieur le Maire, par délégation du conseil municipal, de représenter la commune dans le cadre de la médiation et de transiger, dans l'affaire visée en considérant, dans les limites posées par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Puis, sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Madame Anne VIGUIER remercie les personnes ayant bien voulu venir ou s'excuser pour la **visite de la nouvelle bibliothèque** de ce lundi 16 octobre 2023.

Monsieur le Maire :

- informe qu'une **station de location Vilvolt** sera bientôt mise en place sur le parking de l'école maternelle rue Julia Colin et qu'une **réunion de secteur, ex C.C.P.O.V.A.** (Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière), se tiendra le **23 octobre à 18h30**, en vue de travailler sur la loi d'accélération des énergies renouvelables ;
- annonce que **Cap'Imagine** (service de transport à la demande de « porte à porte » réservé aux personnes à mobilité réduite) est désormais ouvert à l'ensemble des 78 communes de la CAE, ticket unitaire 1 €, pass 10 voyages 7.30 €, pass mensuel PMR 11,10 € ;
- et fait part de son souhait de voir la **cérémonie des vœux** ouverte, cette année, à l'ensemble de la population. Elle sera organisée un samedi matin, la date devant être fixée prochainement.
- Informe que Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales a baissé : enveloppe 2023 : 2 971 399 € contre 3 118 313 € en 2022. La CAE a proposé de limiter à 50% la perte de FPIC pour les communes par une participation de la CAE et avec un reversement de la part du FPIC de la CAE aux communes. Pour Chantraine le FPIC 2023 sera de 55 668 € contre 57 862 € en 2022.

Madame Elise COLIN informe que des animations seront organisées par le Conseil des Jeunes le samedi 28 octobre 2023 dans le cadre **d'Halloween** : de 16 heures à 17 heures, ateliers en intérieur à la Maison Charles Grandemange et, à partir de 17 heures, défis redoutables en extérieur. Elle demande l'appui de quatre membres du conseil municipal pour l'épauler lors de cette manifestation. Mesdames HUSSON, MULOT, VIGUIER et Monsieur CHAPON se portent volontaires.

Enfin, Madame COLIN fait part de l'arrivée récente de **trois nouveaux membres** au sein du Conseil des Jeunes.

Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER informe que la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle (M.S.P)** ouvrira ses portes le **2 novembre 2023**,

avant de faire le point sur les divers événements passés et à venir :

- **20 septembre : Journée France Alzheimer ;**
- **13 octobre : Opération Zéniors au volant** (environ 16 personnes) ;
- **17 octobre : atelier avec le conseiller numérique de la CAE** (environ 16 personnes) ; d'autres ateliers seront organisés les mercredis de 13h30 à 15h00 et de 15h00 à 16h30 en salle informatique de l'école élémentaire ;
- **11 novembre : cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918** (rassemblement à 09h45) ;
- une délégation chantraine s'est rendue à **CANTARANA** ; Madame le Maire de CANTARANA ayant offert des paniers garnis, une dégustation sera proposée à l'issue de la séance du conseil municipal.

Monsieur Jacques CHAPON informe avoir participé, le 10 octobre, à un **atelier territorialisé Energies et Paysages**. Le but étant d'identifier des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, il fait savoir que dans la commune d'Arches, les entreprises ont fait des efforts sur le traitement des rejets en eau issus de leur site. De plus, cette collectivité a pour projet de désimperméabiliser les cours d'écoles.

Enfin, Monsieur CHAPON évoque également la possibilité de réaliser des centrales villageoises : mise en réseau de panneaux photovoltaïques privés.

Madame Sandrine HINGRAY demande aux membres du Conseil Municipal de choisir un thème pour la **couverture du futur « Chantraine Echo »**.

Le choix a été unanime : le thème sera le Parc François DIOT et le City Stade ; Monsieur VALDENNAIRE se charge de proposer prochainement une maquette.

Madame HINGRAY propose également de relancer le **concours des maisons décorées** à l'occasion de la fête de Noël.

Le conseil municipal valide cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Marc BARBAUX



Le Secrétaire de séance,

Jean-Daniel BOXBERGER

Présent Procès-verbal affiché le - 1 DEC. 2023